

Litige avec un avocat - Affaire familiale

Par **glop-glop**, le 13/02/2005 à 15:22

bonjour à tous,

Je voulais savoir comment procéder pour faire reconnaître la négligence et le manquement déontologique d'un avocat que j'avais sollicité pour me défendre.

Le contexte : quelque mois après ma soeur, je me trouve également assigné par mon "ex-mère" qui invoque le droit des grand parents au relations avec ses petits enfants.

J ai donc choisi le meme avocat qu'elle, puisque nous avons un lourd historique familial, mais ce dernier a abusé de ma confiance en recopiant mot à mot les conclusions qu'il avait rédigé pour ma soeur (nous avons pourtant un passé tres different), basées exclusivement sur l'hypothèse de troubles psychologiques de mon "ex-mère" et ce, malgré mes instructions de ne pas utiliser cette dangereuse argumentation sans preuve formelle . Il m'a mis devant le fait accompli car ne m'a pas tenu informé des differentes dates de procédures, a présenté ces conclusions sans me les soumettre au préalable, et n'a utilisé aucun des éléments que je lui avais transmis pourtant suffisants à prouver ma bonne foi et obtenir gain de cause.

J ai donc demandé à transfer mon dossier à un autre avocat mais il retient mes pieces et me réclame des honoraires complémentaires de 550 € en plus de la provision de 360 € déjà versée : sa prestation s est limitee à la constitution de mon dossier vu qu'il n a effectué aucun travail sur le fond...

Ses agissements ont donc ouvert une breche dans ma defense (arguments psychologiques vagues), et me contraignent à faire etablir de nouvelles conclusions par un autre avocat.

Considerant qu'il a abusé de ma confiance, je refuse de lui payer le moindre centime supplémentaire et surtout, souhaite qu'il prenne à sa charge les frais supplémentaires dont je vais devoir m'acquitter car sa négligence est évidente ...(aucune prise en compte des éléments que je lui ai transmis, aucune suivi régulier de la procédure, effectue une copie mot a mot de conclusions inadaptees aux conséquences facheuses pour ma défense ...)

Qu'en pensez vous ?

Par **jeeecy**, le 13/02/2005 à 16:29

fais un recours aupres du batonnier

Par **glop-glop**, le 13/02/2005 à 16:52

c'est ce que j'envisageais, en effet...

Simplement , je crains qu'il ne s'agisse du pot de terre contre le pot de fer : un individu isolé contre un membre d'une grande corporation ...

Y-t-il une autorité supérieure impartiale, notamment au niveau européen ?

Par **Ahmed**, le **13/02/2005** à **18:46**

Pourquoi ne pas tenter tout simplement une action en responsabilité. Il semble selon ton énoncé que tu disposes d'éléments visiblement pertinents, pour ainsi dire.

Par **germier**, le **13/02/2005** à **21:16**

Doucement les Mecs

GLOP GLOP est assigné par son ex mère

ça veut dire quoi " ex mère" ?

normalement l'ancienne mère

Par **glop-glop**, le **14/02/2005** à **20:47**

"ex mère" : c'est juste la formule que j'emploie pour qualifier ma mère biologique & légale , bien que je n'ai pas eu de relations avec elle depuis plus de 15 ans et qu'elle ait tout fait pour me gâcher la vie. Elle n'a pas été déchu de ses droits maternels lors du divorce car mon père n'a pas osé l'en priver. Désolé de vous éloigner du sujet à cause d'un abus de langage ... Ceci dit, ne connaissant pas grand chose au droit, pouvez vous m'éclairer sur "l'action en responsabilité" ?

Par **germier**, le **14/02/2005** à **21:12**

Non t'as pas t'excuser,mais seulement il vaut essayer de comprendre

action en responsabilité ,comme le dit AHMED , soit ,mais il te faut un avocat qui ne refusera pas du moment qu'il est "désigné "par son batonnier
les avocats ne sont pas des loups car ils se mangent entre eux